

**L'Association du Jeune Barreau
de Montréal**

**États financiers
au 31 mars 2010**

Rapport des vérificateurs	2 - 3
États financiers	
Produits et charges	4
Évolution des actifs nets	5
Flux de trésorerie	6
Bilan	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements supplémentaires	13 - 15



Rapport des vérificateurs

Aux membres de
L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons vérifié le bilan de L'Association du Jeune Barreau de Montréal au 31 mars 2010 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné au paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'événements dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits d'administration, de services aux membres et d'aide à la communauté, à l'excédent des produits par rapport aux charges, à l'actif et aux actifs nets.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des produits mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal, le 30 avril 2010

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 18510

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Produits et charges

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Produits		
Administration	255 113	206 392
Services aux membres	229 786	272 506
Aide à la communauté	14 803	28 517
	<u>499 702</u>	<u>507 415</u>
Charges		
Frais d'administration	205 056	214 110
Frais relatifs aux services aux membres	256 271	270 046
Frais relatifs à l'aide à la communauté	2 613	13 659
	<u>463 940</u>	<u>497 815</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u><u>35 762</u></u>	<u><u>9 600</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

				2010	2009
	Investis en immobilisations \$	Réservés (note 5) \$	Libres \$	Total \$	Total \$
Solde au début					
Solde déjà établi	10 382	55 000	38 510	103 892	96 589
Modifications comptables (note 2)			2 297	2 297	
Solde redressé	10 382	55 000	40 807	106 189	96 589
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(3 731)		39 493	35 762	9 600
Virements (note 5)		56 000	(56 000)		
Solde à la fin	6 651	111 000	24 300	141 951	106 189

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	35 762	9 600
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	3 731	2 459
Diminution des comptes clients et autres débiteurs	14 682	9 530
Diminution (augmentation) des dépôts et frais payés d'avance	13 801	(44 831)
Diminution des comptes fournisseurs et charges à payer	(23 216)	(14 265)
Augmentation (diminution) des produits reportés	43 749	(27 767)
Rentrées (sorties) nettes de fonds	88 509	(65 274)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations et sorties nettes de fonds		(12 247)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
	88 509	(77 521)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	82 305	159 826
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	170 814	82 305
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	170 814	60 713
Parts d'un fonds du marché monétaire		21 592
	170 814	82 305

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Bilan

au 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	170 814	60 713
Parts d'un fonds du marché monétaire		21 592
Comptes clients et autres débiteurs	23 398	38 080
Dépôts et frais payés d'avance	<u>43 939</u>	<u>57 740</u>
	238 151	178 125
Immobilisations (note 6)	<u>6 651</u>	<u>10 382</u>
	<u><u>244 802</u></u>	<u><u>188 507</u></u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	9 369	32 585
Produits reportés	<u>93 482</u>	<u>49 733</u>
	<u>102 851</u>	<u>82 318</u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	6 651	10 382
Réservés (note 5)	111 000	55 000
Libres	<u>24 300</u>	<u>40 807</u>
	<u>141 951</u>	106 189
	<u><u>244 802</u></u>	<u><u>188 507</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Association du Jeune Barreau de Montréal, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectifs de rassembler, de représenter et d'assister les avocats ayant moins de dix ans de pratique dans le district judiciaire de Montréal. L'organisme fournit également des services de consultation juridique à la population et organise des activités de bienfaisance. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La capacité de l'organisme à réaliser ses actifs et à acquitter ses dettes dépend du soutien financier continu du Barreau de Montréal.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Produits d'administration, de services aux membres et d'aide à la communauté

Au début de l'exercice financier, l'organisme a constaté que des produits d'administration relativement à l'exercice terminé le 31 mars 2009 n'avaient pas été enregistrés alors que des produits de services aux membres et d'aide à la communauté avaient été comptabilisés en double. L'organisme a donc retraité les états financiers de l'exercice antérieur. Cette modification a entraîné pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 une augmentation de l'actif à court terme de 2 297 \$ et des actifs nets du même montant.

Normes récentes adoptées

Le 1^{er} avril 2009, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'organisme a appliqué les modifications apportées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et aux chapitres de la série 4400 ainsi que les modifications corrélatives aux autres chapitres du *Manuel de l'ICCA*. Ces modifications, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, touchent principalement les éléments suivants :

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « États des flux de trésorerie », et 1751, « États financiers intermédiaires »;
- Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
- Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
- Ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », pour les petites entités;
- Inclusion de normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Les modifications couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de l'organisme.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des produits et charges et présentés dans les frais d'administration. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les comptes clients et autres débiteurs sont classés comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses, le cas échéant.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations, s'il y a lieu, sont constatés à titre de produits lorsque l'organisme reçoit des immobilisations. Ces apports sont comptabilisés à la juste valeur des immobilisations ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les droits d'inscription à des événements sont constatés à titre de produits lorsque les événements ont eu lieu. Le passif lié à la fraction des produits provenant des événements facturée mais non encore gagnée est comptabilisé à titre de produits reportés.

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement régulier.

L'organisme reçoit de l'aide de bénévoles pour assurer la prestation de services. Comme ces apports ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable, ils ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	5 ans
Site Internet	3 ans

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

4 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET CHARGES

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du Barreau de Montréal	130 000	130 000
Charges		
Amortissement des immobilisations	3 731	2 459
Intérêts et frais bancaires	5 338	4 565

5 - ACTIFS NETS RÉSERVÉS

Au 31 mars 2010, un montant de 111 000 \$ est réservé pour l'équilibre budgétaire des exercices subséquents et la réorganisation du secrétariat permanent (55 000 \$ au 31 mars 2009).

Le conseil d'administration a affecté un montant de 9 600 \$ des actifs nets réservés aux actifs nets libres pour la réorganisation de la comptabilité de l'organisme ainsi qu'un montant de 65 600 \$ des actifs nets libres aux actifs nets réservés pour l'équilibre budgétaire des exercices subséquents et la réorganisation du secrétariat permanent.

6 - IMMOBILISATIONS

	<u>2010</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	17 409	15 562	1 847
Site Internet	9 608	4 804	4 804
	<u>27 017</u>	<u>20 366</u>	<u>6 651</u>
			<u>2009</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	17 409	15 034	2 375
Site Internet	9 608	1 601	8 007
	<u>27 017</u>	<u>16 635</u>	<u>10 382</u>

7 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'organisme sont les suivants :

- Préserver sa capacité de poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'organisme gère son capital principalement par la réception de subventions de la part du Barreau de Montréal et de produits provenant de droits d'inscription à des événements. De plus, une part importante de la gestion du capital consiste en la fourniture de services aux membres.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

7 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL (suite)

Afin de maintenir et de rajuster sa structure de capital, l'organisme peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'organisme n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

8 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

L'organisme ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé.

Le risque de crédit de l'organisme provient des comptes clients et de l'encaisse. L'organisme n'exige pas de garantie de ses clients, car il négocie généralement avec des organismes connus. L'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante.

Au 31 mars 2010, un client représente 60 % des comptes clients (19 % au 31 mars 2009).

L'encaisse est détenue auprès d'une banque à charte canadienne.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

9 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

(non vérifié)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
PRODUITS D'ADMINISTRATION		
Cotisations des membres	757	1 198
Subvention du Barreau de Montréal	130 000	130 000
Apport reçu sous forme d'honoraires professionnels	13 925	13 160
Commandites	108 909	59 301
Intérêts	415	1 390
Divers	1 107	1 343
	<u>255 113</u>	<u>206 392</u>
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Charges locatives	4 463	4 815
Services de messagerie et fournitures	6 068	6 464
Télécommunications	1 584	2 174
Frais de secrétariat	127 675	139 021
Honoraires professionnels	25 441	15 620
Assurances	4 872	361
Intérêts et frais bancaires	5 338	4 565
Créances douteuses	1 230	9 030
Amortissement des immobilisations	3 731	2 459
	<u>180 402</u>	<u>184 509</u>
Activités du conseil	4 652	7 510
Dépenses du président	11 619	12 450
Dépenses du vice-président	1 552	72
Assemblée annuelle	3 577	8 872
	<u>21 400</u>	<u>28 904</u>
Divers	3 254	697
	<u>205 056</u>	<u>214 110</u>

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

(non vérifié)

	2010			2009		
	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SERVICES AUX MEMBRES						
Dîner des anciens présidents	2 033	2 250	(217)	2 884	4 000	(1 116)
Congrès	40 113	53 950	(13 837)		664	(664)
Gala AJBM « Les leaders de demain »	17 269	10 348	6 921	44 355	48 453	(4 098)
Journal extrajudiciaire	9 025	42 214	(33 189)	8 173	41 975	(33 802)
Art de convaincre				5 049	367	4 682
Cours de formation	9 469	4 718	4 751	3 230	449	2 781
Dîners-conférences	29 391	16 203	13 188	16 373	14 918	1 455
Site Internet		3 179	(3 179)		8 599	(8 599)
Rentrée des tribunaux	2 106	6 001	(3 895)	2 412	6 936	(4 524)
Cocktail avec la magistrature	7 713	5 830	1 883	8 553	6 279	2 274
Hockey				2 956	2 334	622
Go-kart	1 467	1 140	327	1 426	1 209	217
Tournoi de golf		2 765	(2 765)	4 000	2 215	1 785
Flag football	1 863	934	929	1 825	1 186	639
Autres activités du comité des activités socioculturelles et sportives	372	385	(13)	560	207	353
Ballet	1 131	2 669	(1 538)	8 038	7 347	691
Course à pied				5 871	7 995	(2 124)
Comité des affaires professionnelles et publiques	239	239		6 434	4 957	1 477
Éco-Comité	1 750		1 750			
Conférence Legal.IT	95 815	96 530	(715)	133 125	92 384	40 741
Concours oratoire	750	1 525	(775)	631	1 678	(1 047)
Cours sur les vins	1 440	1 107	333	4 137	3 825	312
Cours de cuisine				2 104	2 435	(331)
Forum 6 @ 8	997	370	627	3 356	2 590	766
Activités de développement des affaires – Speed réseautage	5 367	2 723	2 644	4 844	2 907	1 937
Formation en développement des affaires	1 432	1 191	241	2 037	2 271	(234)
Avocats-conseils	44		44	133		133
États généraux					1 866	(1 866)
	229 786	256 271	(26 485)	272 506	270 046	2 460

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

(non vérifié)

	2010			2009		
	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
AIDE À LA COMMUNAUTÉ						
« Mercredi, j'en parle à mon avocat »		479	(479)			
Clinique juridique	2 326	1 497	829	1 000	3 635	(2 635)
Ligne du Père Noël				1 320		1 320
Souper à la Maison du Père				2 971	4 007	(1 036)
Juri-Conseil (Guide de démarrage de l'entreprise)				7 182	4 877	2 305
Salon Visez Droit		300	(300)		53	(53)
Vidéo « Parce que vous aimez vos enfants »	59	107	(48)	31	83	(52)
Service de préparation à une audition	538	230	308			
Service de consultation aux petites créances	11 880		11 880	16 013	1 004	15 009
	14 803	2 613	12 190	28 517	13 659	14 858